

ACCOMPAGNEMENT À L'ÉMERGENCE DE PROJETS AGRIcoles COMMUNAUX : CRÉATION D'UNE MÉTHODOLOGIE REPRODUCTIBLE ET EXPÉRIMENTATION.

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Décembre 2022

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. CONTEXTE

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'une Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A), adoptée par la délibération du 26 juin 2015, dont la première reconnaissance de PAT en 2017 a été renouvelée en 2021. Cette démarche a été conduite en 2021 avec la volonté de réviser le cadre initial de cette politique publique et lui donner un nouvel élan pour développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire métropolitain.

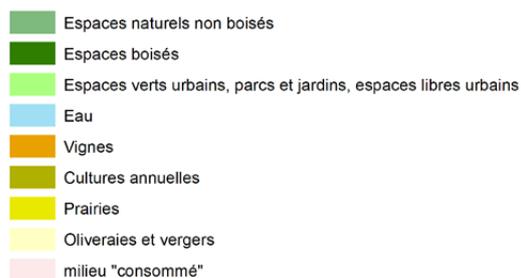
Dès l'origine, la volonté a été affirmée de co-construire et mettre en œuvre la politique publique agroécologique et alimentaire avec les 31 communes et les partenaires (acteurs de l'écosystème alimentaire et agricole, la communauté scientifique, les territoires voisins), la Métropole étant garante des cohérences territoriales à travers des documents de planification (SCoT, PLUi, PLH, PDM, PCAET...).

Plusieurs ateliers ont ainsi été menés sur l'année 2021 pour associer les partenaires et les communes du territoire à la révision.

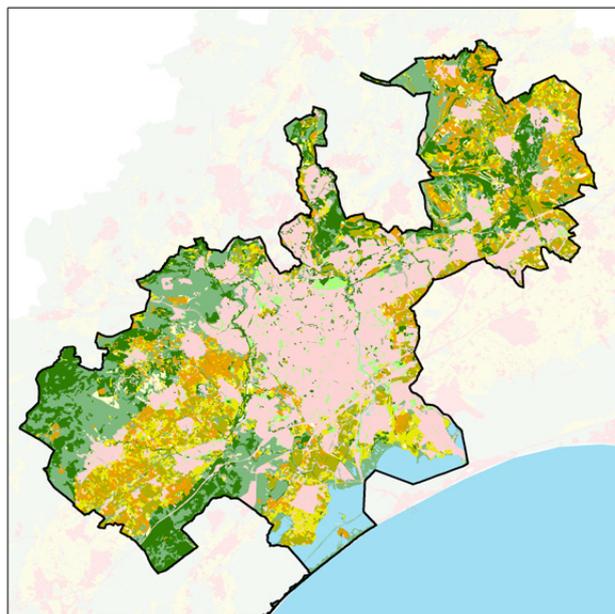
Dans le même temps, l'appel à Projet du Plan de relance pour la Consolidation des projets alimentaires territoriaux (mesure 13 B) s'est inscrit dans le calendrier de révision de la P2A, constituant ainsi une opportunité de proposer un plan d'actions à court terme. Montpellier Méditerranée Métropole, en tant que structure porteuse du PAT a coordonné le montage d'une candidature partenariale, structurée selon les 5 orientations de la P2A. Cette candidature a été lauréate et a obtenu une aide de 729 k€ répartie entre 28 actions portées par la Métropole et 11 partenaires.

Figure : l'occupation du foncier métropolitain en 2021
(Source : Montpellier Méditerranée Métropole)

Type d'occupation du sol au sein du milieu agricole et naturel en 2021



0 4,5 9 Kms



2. PRÉSENTATION DE L'ACTION

La consultation autour de la révision de la P2A a fait apparaître un intérêt croissant des communes pour développer des projets agricoles et alimentaires. Dans le cadre de la candidature partenariale de l'appel à projet plan de relance, deux actions ont ainsi spécifiquement été proposées pour permettre d'expérimenter l'accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre de projets agricoles communaux. Il s'agit de tester différentes modalités d'accompagnement adaptées à chaque territoire, pour faciliter les interventions de reconquête du foncier agricole en actionnant l'échelle communale tout en assurant la cohérence avec le PAT mis en œuvre à l'échelle métropolitaine.

Le projet « Accompagnement à l'émergence de projets agricoles communaux : création d'une méthodologie reproductible et expérimentation », présenté par le réseau InPACT, avec l'intervention de la chambre d'agriculture pour la mise en œuvre soutient spécifiquement cette démarche.

Elle intervient à deux échelles (communale et métropolitaine).

Elle consiste d'abord en la construction d'une méthodologie de diagnostic et d'accompagnement reproductible à l'échelle d'une commune, et son application en phase test sur deux communes volontaires de la Métropole : une commune à « profil littoral » (Villeneuve-lès-Ma-

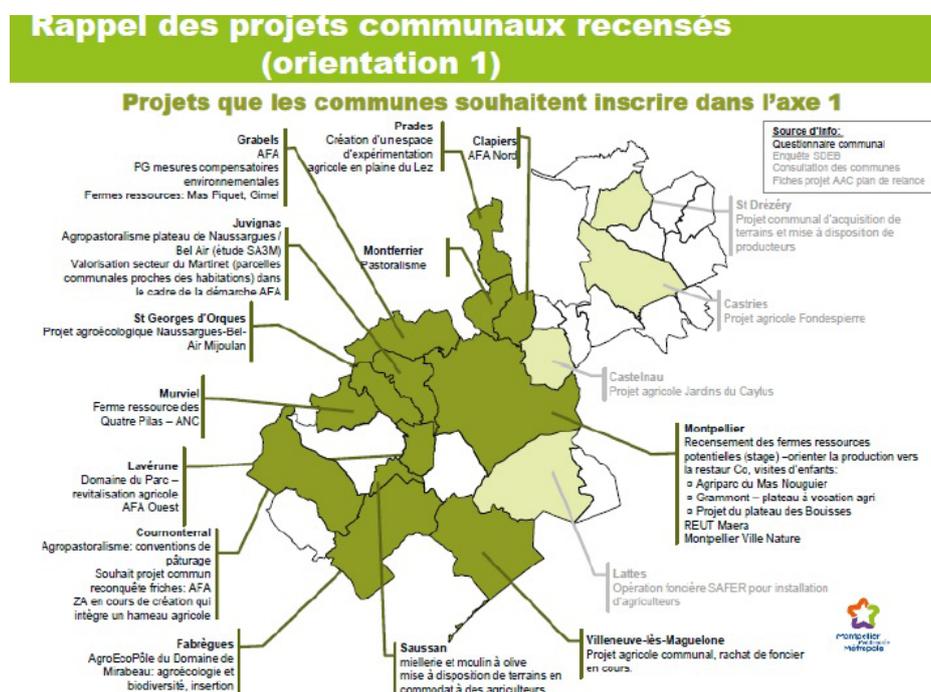
guelone), et une commune avec un « profil garrigues » (Castries) en coopération avec la Métropole. Ces deux communes sont concernées par des aires d'alimentation de captages prioritaires.

La construction de la méthodologie intègre également le retour d'expériences des autres projets auxquels INPACT et la chambre d'agriculture sont associés sur le territoire, notamment :

- L'élaboration d'une programmation agroécologique à Lavérune, dans le cadre d'une convention de coopération 3M/ Commune et CEN (projet Terraes). Des ateliers agricoles ont notamment été organisés par les partenaires Chambre d'agriculture et InPact (Civam Bio et Terres Vivantes), en associant des agriculteurs à la réflexion.
- Le projet de création de deux associations foncières agricoles, porté par 3M avec 7 autres communes du territoire ; la démarche est suivie par un comité de pilotage partenarial pour construire avec l'ensemble des acteurs un dispositif concerté de gestion mutualisée du foncier agricole et naturel.

La méthodologie communale reproductible et les retours d'expériences ont vocation à être partagés avec les autres communes dans le cadre d'une « coopérative de services » à construire sur ce thème.

Figure recensement des projets communaux en 2021



3. LIEN DE L'ACTION AVEC LE PAT

A l'issue du processus de révision associant les communes et les partenaires et le renouvellement de la reconnaissance ministérielle « Projet Alimentaire de territoire », la révision de la Politique agroécologique et alimentaire «Un nouvel élan pour développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire métropolitain » a été adoptée à l'unanimité au Conseil de Métropole le 25 janvier 2022.

L'objectif partagé est de renforcer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire, par la relocalisation d'une production agroécologique et de la transformation alimentaire, ainsi que le déploiement de réseaux de distribution permettant de nourrir sainement et durablement les habitants de la Métropole tout en atténuant les effets des crises (climatique, écologique, alimentaire,...).

Elle se décline en 5 orientations stratégiques (on ne précise que la première dans laquelle s'inscrit l'action) :

Orientation 1 : Façonner un territoire agroécologique

La Métropole réaffirme la nécessité d'une transition vers l'agroécologie à grande échelle comme réponse intégrée aux enjeux de société. Elle s'engage ainsi à promouvoir des pratiques exemplaires sur les terres agricoles, à accompagner la mise en synergie des actions publiques, à coordonner les interventions des partenaires, à développer des outils mutualisés

Cette orientation se décline selon plusieurs objectifs opérationnels visant à construire une stratégie de mobilisation du foncier agricole pour installer des agriculteurs et à accompagner la transition agroécologique de l'agriculture

Orientation 2 : Structurer un approvisionnement durable et résilient

Orientation 3 : Permettre à tous les habitants d'accéder à une alimentation de qualité et choisie

Orientation 4 : Diffuser les savoirs et promouvoir l'innovation

Orientation 5 : Construire une gouvernance territoriale agroécologique et alimentaire

L'animation du système agricole et alimentaire du territoire a permis le développement de synergies, avec des échanges féconds localement, en France et à l'international. Il s'agit aujourd'hui de formaliser une gouvernance partenariale sur mesure et des outils de pilotage associés

L'accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre de projets agricoles communaux est ainsi transversal à la P2A ; elle s'inscrit dans l'orientation 1 de construction d'une stratégie de mobilisation du foncier pour installer des agriculteurs ; elle participe également à la structuration des filières et l'accès à une alimentation de qualité et choisie, ainsi que, par l'expérimentation, à la construction de la gouvernance territoriale agroécologique et alimentaire (orientation 5).

4. PARTENARIAT DANS CE PROJET

Cette action s'inscrit dans la dynamique engagée à travers les partenariats définis et renouvelés depuis 2015 entre la métropole, la chambre d'agriculture et le réseau InPACT au titre de la politique agroécologique et alimentaire. Elle fait l'objet d'une déclinaison spécifique pour les actions financées au titre du Plan de relance.

Le Réseau InPACT de l'Hérault est un groupe local issu du réseau régional InPACT Occitanie. Il regroupe plusieurs associations du monde paysan : CIVAM Bio 34, Terre de Liens Languedoc-Roussillon, Terres Vivantes (ADEAR de l'Hérault), TERRACOOOPA, Marchés Paysans, la FR CIVAM Occitanie (réseau RACINES 34 et actions départementales) et Solidarité Paysans. Ce groupe local s'est constitué autour des projets de territoire en ayant un ou deux interlocuteur(s) référent(s) car les collectivités sollicitaient ses membres séparément. Il y a au sein du réseau InPACT une bonne complémentarité de compétences entre les structures : ensemble ils couvrent le champ d'action « de la fourche à la fourchette » la question foncière revient plus à Terre de liens, Terres Vivantes est plus sur des aspects d'installation, les CIVAM sur l'accompagnement à l'émergence de collectifs agricoles, Marché paysans sur les liens avec les habitants et Terra-coopa sur les espaces tests et la coopérative d'activité. La Métropole de Montpellier est un partenaire historique du groupe InPACT 34.

La Chambre d'Agriculture de l'Hérault est un Etablissement Public à Caractère Administratif, institution aux compétences multiples. Elle est à la fois établissement consulaire et organisme de services en direction des entreprises, des filières et des territoires.

En tant qu'établissement de proximité, la Chambre d'agriculture de l'Hérault propose de multiples services tant aux agriculteurs et aux structures économiques, qu'aux collectivités locales. Elle intervient dans les différents domaines de l'accompagnement technique, économique et environnemental des projets individuels et collectifs, en adéquation avec les problématiques de territoires. Elle est très présente sur les questions d'installation-transmission et de valorisation de l'espace agricole, de préservation des ressources, l'adaptation au changement climatique et les enjeux sociétaux. Elle s'engage avec les collectivités pour répondre aux préoccupations communes pour l'agriculture et les territoires.

Un slogan : « Consolider le potentiel de production de la Ferme Hérault à travers 6 500 entreprises agricoles innovantes et intégrant les transitions économiques, sociétales et climatiques. »

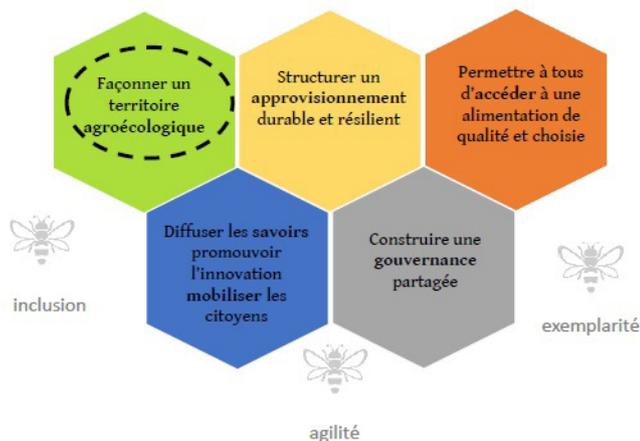
5. APPROCHES UTILISÉES DANS L'ACTION

Délibération C3M du 25 01 22 : Révision de la P2A

« Un nouvel élan pour développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire et territoire métropolitain »

5 finalités

- ❖ Proposer une alimentation saine et locale
- ❖ Soutenir l'emploi et les revenus agricoles
- ❖ Préserver les ressources naturelles et le patrimoine paysagé
- ❖ Limiter les émissions de GES, s'adapter aux évolutions climatiques
- ❖ Contribuer à la cohésion sociale



La délibération de la P2A du 25/01/2022 énonce 3 principes « guidant l'action » que l'on retrouve dans l'approche adoptée pour accompagner les communes :

- **L'inclusion** : Une mosaïque de pratiques et milieux agricoles, de modèles économiques, d'identités culinaires, d'acteurs composent les paysages agricoles et alimentaires métropolitains, qui constituent autant de chemins de transition spécifiques ;
- **L'agilité** : la P2A s'est construite « en expérimentant » autour d'un nouveau champ de politiques publiques. L'enjeu est aujourd'hui de changer d'échelle, ce qui requiert de doser l'équilibre entre planification et souplesse ;
- **L'exemplarité** : la Métropole s'engage à mettre en œuvre sur son propre patrimoine et à contribuer à la création de référentiels inspirants.

Il s'agit de consolider un processus d'accompagnement des communes à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets agricoles et alimentaires, à partir de plusieurs démarches en cours. Pour cela, la participation des différents partenaires dans chacune des démarches permet d'expérimenter, tester et consolider collectivement les expériences, tout en adaptant la méthodologie en fonction du contexte dans lequel il s'inscrit.

Mobilisation des partenaires agricoles dans l'élaboration d'une programmation agroécologique au clos du Parc, commune de Lavérune.

La commune de Lavérune porte depuis longue date une politique volontariste d'acquisition foncière dans les espaces naturels et agricoles permettant de limiter la spéculation foncière sur ce territoire sensible et convoité en proximité immédiate de la ville de Montpellier, accompagnée notamment par la SAFER. Engagée dans une démarche d'Agenda 21, ses actions visent à préserver l'environnement par des actions liées fortement au développement agricole et à la préservation des espaces naturels, avec notamment un projet agri-urbain ambitieux sur le site de l'ancien domaine agricole du Château des Evêques, identifié au SCoT de 3M comme site potentiel de « ferme ressource ». La commune souhaite d'une part, le développement d'une agriculture péri-urbaine de proximité par la réactivation agricole de 25 hectares de friches en cours d'acquisition et qui jouxtent le Château des Evêques (et son parc boisé), propriété communale. L'objectif de la commune de Lavérune est de promouvoir l'agriculture biologique, nourricière (production maraîchère, arboricole, petit élevage...), les circuits-courts ainsi que l'agritourisme et les projets éducatifs liés à l'agriculture et l'alimentation, dans un cadre coopératif. Elle prévoit, d'autre part, d'y associer, sur environ 2,5 hectares, un programme de logements intégrant une forte proportion de logements sociaux ainsi que l'aménagement d'un nouvel espace public structurant, porte d'entrée vers l'espace agroécologique du « Clos du parc ».

Tenant compte de la multiplicité des enjeux sur ce site emblématique de la richesse environnementale et patri-

moniale du territoire, la Commune de Lavérune, la Métropole de Montpellier et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Occitanie ont souhaité établir un cadre de coopération pour co-élaborer le projet agroécologique et environnemental du « clos du parc » dans ses différentes composantes et anticiper les étapes nécessaires à sa réalisation, avec :

- L'élaboration d'un diagnostic partagé : bilan de la connaissance et des démarches engagées identification des acteurs, synthèse des enjeux
- La définition des orientations et principes pour la conception agroécologique et la concertation territoriale
- L'élaboration d'une programmation détaillée et sa planification opérationnelle.

L'intervention sur la commune de Lavérune s'inscrit dans le cadre du projet TERRAES « Territoires engagés pour la transition Agro-écologique, sociale et Solidaire », qu'il porte, aux côtés de France Active Airdie (association de financement solidaire dédiée aux entrepreneurs engagés et aux structures de l'agriculture durable). Ce projet, fruit d'un mécénat avec la société Ocvia, vise à impulser la transition des territoires en favorisant l'émergence d'initiatives agroécologique en proposant notamment, un accompagnement sur mesure des collectivités locales dans le cadre de leurs politiques publiques territoriales en faveur de la transition agroécologique.

Pour la conception des scénarios de développement agricole, l'expertise des partenaires agricoles (InPact et chambre d'agriculture) ont ainsi été mobilisées et ont permis d'expérimenter une approche à travers des ateliers de conception associant les représentants des deux structures et des agriculteurs.

La réflexion s'est orientée autour de plusieurs axes : axe agropédologie, exposition et besoin en eau, axe bâtiment, équipement, accès et accessibilité, axe partage des usages entre les différents acteurs (habitants, agriculteurs, promeneurs, consommateurs et protection de la biodiversité). Pour chaque axe, chaque filière a été abordée : maraîchage, arboriculture, petit élevage et grandes cultures.

Accompagnement à l'émergence d'un projet agricole et alimentaire à Villeneuve les Maguelone

La méthodologie est en train d'être conçue sur la base des accompagnements que le Réseau InPACT et la Chambre d'agriculture de l'Hérault mènent auprès des 2 communes de Villeneuve-lès-Maguelone et Castries dans le cadre de l'action France Relance, mais aussi des 2 communes de Gigean et Lavérune dans le cadre du programme TERRAES vues plus haut. C'est le Réseau InPACT qui a en charge ce travail de mettre au point une méthodologie reproductible.

L'accompagnement de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone a été choisi pour mettre en place une méthodologie reproductible car il est particulièrement complet : la demande initiale était une connaissance précise de l'agriculture sur le territoire et des problèmes de déprise, couplé à l'introduction de produits bios dans la restauration collective.

Pour répondre à cette problématique, un triple diagnostic a été réalisé, foncier, agricole et alimentaire ainsi qu'une étude des « biens vacants et sans maîtres » a été réalisée par Terre de liens. Des enquêtes sont réalisées auprès de tous les agriculteurs et de tous les commerçants, restaurateurs, écoles, Ehpad, prison... par la Chambre et le CIVAM Bio34, pour connaître leur approvisionnement et leurs besoins. En fin de ces diagnostics, une cartographie précise est prévue avec les différentes zones propices à l'installation (en ayant au préalable défini les critères nécessaires à la sélection des zones intéressantes pour de l'installation) et des préconisations pour de potentiels projets de diversifications.

Une deuxième phase d'actions est prévue : repérage des zones, sélection d'un ilot propice pour l'installation avec intervention d'un agropédologue et de paysans experts, accompagnement de la commune à la rédaction d'un appel à candidatures, sélection du porteur de projet et accompagnement à l'installation de celui-ci. En parallèle, un accompagnement de la commune sur le transfert des conventions en baux ruraux environnementaux est réalisé, ainsi qu'un atelier foncier avec les agriculteurs afin de les aider à consolider leur activité agricole.

Le Réseau InPACT et la Chambre se coordonnent sur cet accompagnement, sur les diagnostics et études à la parcelle : la Chambre a pris en charge la partie agriculture conventionnelle du diagnostic agricole et le réseau InPACT l'agriculture biologique et le diagnostic foncier tandis que le diagnostic agricole a été réparti entre les deux réseaux. Au niveau de la mobilisation des compétences techniques pour l'installation : d'un côté l'arboriculture et de l'autre le maraîchage et le petit élevage.

Contacts pour en savoir plus :

Pour Montpellier Méditerranée Métropole :

Laure Delberghe

Responsable du service Ingénierie Agroécologie et protection de la ressource en Eau
laure.delberghe@montpellier.fr

Marlène Matignon

Chargée de mission agriculture et mobilisation du foncier agricole
marlene.matignon@montpellier.fr

Pour la Chambre d'agriculture de l'Hérault :

Etienne Tison

Chargé de mission Projets de territoire
etienne.tison@herault.chambagri.fr

Pour Réseau ImpACT (CIVAM Bio 34) :

Andréa De Hullessen

Chargée de mission projets de territoire
andrea.dehullessen@bio34.com

Pour Terres en villes :

Paul Mazerand

Responsable animation de réseaux
paul.mazerand@terresenvilles.org